

1

Dépublication dans l'annuaire MSSanté après 60 jours sans activité

Toute BAL personnelle ou organisationnelle créée depuis plus d'un an et qui n'a pas fait l'objet d'une activité par un.e utilisateur.ice depuis plus de 60 jours consécutifs sera mise sur liste rouge de l'annuaire MSSanté.

Une nouvelle activité sur la BAL entraînera son retrait de cette liste rouge, sauf si la demande de mise en liste rouge avait été faite au préalable.

2

Suppression du compte après 1 an sans activité

Conformément aux recommandations de la CNIL, toute BAL sera définitivement supprimée après 1 an d'inactivité.

L'utilisateur.ice sera informé.e de cette suppression 2 mois avant, c'est-à-dire 10 mois après la dernière activité. Il ou elle a la possibilité d'effectuer une action pour empêcher la suppression de sa BAL.

Une nouvelle activité sur la BAL entraînera la réinitialisation de cette période d'inactivité.